



Lo Pistarel

« Les Brèves »

Montbrun-Lauragais

Bulletin
Municipal
n° 98
Avril 2020
www.montbrun-lauragais.fr
05 31 61 89 70

SPECIAL COVID 19

Depuis le confinement et le report du 2ème tour des élections municipales, la municipalité, maintenue en place par décret, se mobilise pour maintenir les services publics, vous aider à faire face à cette crise sanitaire sans précédent et accompagner le mouvement de solidarité et d'entraide entre voisins qui s'est spontanément créé. Vous en êtes régulièrement informés par la liste mail, le site ou la page Facebook, mais nous ne touchons pas tout le monde. Ce Pistarel fait le point sur ces actions. Si vous n'êtes pas encore inscrit(e) sur la liste pour recevoir des informations par mail, vous pouvez envoyer votre adresse mail à info@montbrun-lauragais.fr ou par sms au 06 08 26 42 83.

Fonctionnement des services de la mairie

Le secrétariat de mairie et le service urbanisme restent fermés pour l'instant au public, mais les mails sont lus chaque jour et si possible traités. Le personnel administratif traite les dossiers en télétravail et quelques heures par semaine en mairie, hors public. Le répondeur indique un numéro pour les appels urgents et **un accueil téléphonique a été rétabli le jeudi de 14h à 18h.**

Un service minimum de tonte des espaces verts, pour éviter d'être débordé par la pousse de l'herbe, et d'arrosage des plantations récentes est assuré.

Vous trouverez les informations sur les services assurés par le Sicoval sur <https://www.sicoval.fr/fr/actualites/epidemie-de-coronavirus.html> ou en appelant le 05 62 24 02 02.

Actualisation du registre des personnes vulnérables

Depuis la canicule de 2003, les mairies peuvent tenir un registre nominatif des personnes à risques, afin de pouvoir les contacter, les aider, et les accompagner, quand le préfet déclenche le plan d'alerte et d'urgence. Il peut être déclenché lors d'une canicule, d'une période de grand froid, ou, **comme c'est le cas actuellement, au moment d'une période de crise sanitaire.**

Peuvent figurer, à leur demande, sur le registre nominatif :

- Les personnes âgées de plus de 65 ans,
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- Les personnes adultes handicapées ou bénéficiant d'une pension d'invalidité

La demande d'inscription est réalisée soit par la personne concernée, ou, le cas échéant, par son représentant légal, soit par un tiers : personne physique (parent, voisin, médecin traitant, etc.) ou morale (Centre Communal d'Action Sociale, service de soins à domicile, etc.). Cette inscription est totalement facultative. Si vous demandez à être inscrit(e), vous aurez un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant.

Ce registre est totalement confidentiel. Seul le préfet peut demander au maire que ce dernier lui communique le registre en cas de déclenchement de plan d'alerte et d'urgence.

Si vous souhaitez être inscrit(e) sur ce registre, il vous suffit de téléphoner à M. Bolet au 06 08 26 42 83 ou à Mme Guyet au 06 23 78 36 94 en précisant vos nom et prénom, votre date de naissance, à quel titre vous vous inscrivez sur le registre (personne âgée de plus de 65 ans, personne âgée de plus de 60 ans et reconnue inapte au travail, personne adulte handicapée), votre adresse, votre numéro de téléphone, et, le cas échéant, les coordonnées du service intervenant à votre domicile et/ou la personne à prévenir en cas d'urgence. Si elle émane d'un tiers, la demande d'inscription doit se faire par écrit, par un courrier ou un courriel à mairie@montbrun-lauragais.fr.

Si vous ne relevez pas de ces catégories mais pensez avoir besoin de l'aide de la mairie, vous pouvez aussi nous contacter aux mêmes numéros.

TSVP →

Possibilités d'aide alimentaire

La Mairie de Montbrun (via le CCAS) a signé une convention spéciale "Covid19" avec la Banque Alimentaire de Toulouse pour apporter une aide alimentaire aux Montbrunois qui seraient dans une situation financière difficile en raison des mesures liées à l'épidémie de Covid19 ou de l'arrêt d'autres aides.

Étant donné l'urgence de la situation, il ne sera demandé aux demandeurs qu'une attestation sur l'honneur, dont le modèle leur sera fourni. La mairie s'engage à traiter ces dossiers de façon confidentielle et anonyme et aucun dossier nominatif ne sera conservé à la mairie.

Si vous pensez avoir besoin de cette aide ou si vous connaissez des personnes dans ce cas, merci de contacter le 06 08 26 42 83 ou le mail gerard.bolet@montbrun-lauragais.fr.

Le marché du jeudi et la boulangerie

Dès le 26 mars, la Préfecture a autorisé la tenue du marché de producteurs de Montbrun-Lauragais, grâce aux mesures qui ont été mises en place pour suivre scrupuleusement les consignes de sécurité sanitaire de l'arrêté préfectoral. Leur respect, vérifié par la Gendarmerie, conditionne l'autorisation du marché par la Préfecture. Merci de vous y conformer avec bonne humeur.

- Le marché se tient **sur le parking de la salle polyvalente** de 16h30 à 19h30. Ceci permet de mieux respecter les consignes et de libérer davantage de parking pour le marché et la boulangerie. Un maximum de 9 étals est autorisé.
- La fréquentation est limitée à un membre du foyer pour éviter des pics de fréquentation.
- L'entrée et la sortie se font par l'entrée du parking, avec un sens de circulation. Les autres accès sont fermés.
- L'entrée des personnes sur le marché est, si nécessaire, régulée afin de pouvoir respecter les consignes d'espacement d'au minimum 1 mètre entre les clients.
- Un sens de circulation unique est défini à l'intérieur du marché.
- Il est obligatoire pour les clients de réaliser une friction hydroalcoolique des mains à l'entrée du marché.
- Il est interdit de toucher les denrées sur les étals.

La plupart des producteurs fonctionnent avec un système de pré-commandes, ce qui permet de réduire le temps d'attente sur chaque stand tout en satisfaisant davantage de clients. Vous retrouverez toutes les informations sur le site de la Mairie, à la page [Marché-boulangerie/Covid:Fonctionnement](#). Cette page est mise à jour chaque semaine.

Pour accéder directement à cette page : http://www.montbrun-lauragais.fr/?page_id=6592

Pour commander aux producteurs : <http://app.cagette.net/group/6794>

Pour faire face à la très forte demande, la boulangerie L'Ami du Pain d'Autan fonctionne maintenant 4 jours par semaine (lundi : 16h30/19h30 ; mardi : 17h/19h ; jeudi : 16h30/19h30 ; vendredi : 16h30/18h) uniquement sur commande, à transmettre 48h à l'avance de préférence. Les règlements se font par virement, par chèque ou avec l'appoint. Liste des pains et tarifs par mail, sur demande.

Contact : fournil@lamidupaindautan.com ou 07 69 34 07 44.

En cette période de confinement, le marché et la boulangerie sont, plus que jamais, un lien social (même en respectant les gestes barrière) et permettent aux producteurs de continuer à travailler. Un grand merci à Dominique, Irène, Patrick, Margaux, Nathalie, Valérie, Emmanuel, Laurent ... qui ont accepté ces nouvelles règles et ce surcroît de travail, et aux bénévoles qui ont créé le site de commandes et assurent chaque jeudi l'encadrement du marché.

Informations diverses Coronavirus – Covid19

Pour toutes questions vous pouvez appeler le numéro national **0800 130 000** ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 (appel gratuit) ou consulter le site : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

En cas de symptômes, appelez votre médecin qui, si nécessaire, vous orientera vers le centre de consultation Covid de Baziège. Ne composez le 15 que si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement.

Pour tout autre souci de santé, non lié au coronavirus, surtout n'hésitez pas à consulter votre médecin traitant.

Le confinement est prolongé jusqu'au 11 mai 2020. Il est essentiel de respecter toutes les règles en vigueur.

Nous vous informerons au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

